

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : CYBERCAP Gonesse – Demandes de subventions et lancement d'une procédure d'appel d'offres

1) Présentation

CyberCap, est un organisme à but non lucratif situé à Montréal au Québec. Il s'est donné pour mission d'améliorer la situation des jeunes en difficulté à travers l'expérience du multimédia. Par l'apprentissage de la chaîne de production numérique, allant de l'infographie à la vidéo, en passant par l'intégration web et l'animation, CyberCap se consacre à la réintégration socioprofessionnelle et à la prévention du décrochage scolaire. Il s'appuie sur l'usage des technologies du numérique et des nouvelles technologies comme outils pédagogiques pour les jeunes éprouvant des difficultés à l'école où risquant de décrocher. La possibilité de découvrir les outils du multimédia a alors pour but de les stimuler à poursuivre leurs études grâce à la réalisation et à la valorisation de productions numériques sur une thématique donnée en lien avec les acteurs économiques du territoire ou avec les acteurs du quartier.

La commune de Gonesse souhaitant s'inspirer de cette expérience a missionné en 2013 avec le soutien financier du Conseil Régional les cabinets I-Solutio et Sémaphore afin de réaliser un audit sur place et une étude de faisabilité et d'opportunité d'une transposition à Gonesse, tenant compte de nos particularités et de l'espace proposé par la ville pour accueillir la déclinaison de ce dispositif dans le futur centre socioculturel Marc Sangnier réhabilité, et raccordé au réseau de télécommunications à très haut débit Débitex.

Le dispositif Cybercap Gonesse s'adressera aux jeunes de 16 à 25 ans n'ayant pas complété leurs études secondaires, sans emploi, intéressés par le Multimédia et motivés à entreprendre une démarche pour améliorer leur situation. Ils seront alors accompagnés pour mettre en place des parcours d'intégration socioprofessionnelle ou de rattachage scolaire. Chaque session de ce dispositif se déroulera sur cinq mois et demi, et regroupera entre 15 et 20 jeunes. Il mettra sur l'intérêt que les médias numériques suscitent auprès des participants afin de favoriser leur remise en action, leur développement personnel et l'acquisition de compétences techniques en production numérique, multimédia ou en reconditionnement d'ordinateurs. La mise en œuvre du projet reposera sur la mise en place par la ville d'un marché à bons de commandes pour la constitution des groupes et pour l'animation sur la base d'un programme annuel d'actions prenant appui sur un centre de ressources numériques tourné vers les acteurs du territoire et équipé d'un matériel adapté (type « Fablab »: laboratoire de fabrication du numérique).

Sur le plan opérationnel, le **Conseil Régional IDF** est susceptible de soutenir ce projet pour les jeunes de **18 à 25 ans**. Il correspond à un besoin de l'économie régionale et à une expérimentation à caractère innovant dont le champ concerne prioritairement deux problématiques : la mise en œuvre du droit à la formation tout au long de la vie, et la notion de sécurisation des parcours de formation et les trajectoires professionnelles des individus quels que soient leurs statuts. A ce titre la Région pourrait participer à la conduite de l'expérimentation à hauteur de 80% maximum d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 200.000 €uros HT par an. Le Conseil Régional est par ailleurs susceptible de compléter ce financement par une subvention de 16.500 €uros dans le cadre d'un appel à projets intitulé « Lutte contre le décrochage – Protocole de sécurisation des parcours – Accompagner les jeunes pour renouer le fil de l'ambition » dédié à l'accueil du public des **jeunes de 16 à 18 ans**.

Un cofinancement du **Fonds Social Européen (FSE)**, dans le cadre du nouveau programme 2014/2020 est aussi possible, notamment pour le budget de fonctionnement.

Par ailleurs, l'essentiel des besoins de financements susceptibles d'être couverts par les subventions précédemment citées couvrant principalement des dépenses de fonctionnement, et le projet nécessitant au départ un budget fort en investissement, d'autres partenaires sont susceptibles d'être sollicités.

En tant qu'acteur privé, la société **Peugeot Citroën Automobiles** qui est signataire d'une convention avec les Préfets de Paris-île-De-France, des Yvelines, de Seine-Saint-Denis, des Hauts-De-Seine et du Val d'Oise consécutive à son plan de réduction des effectifs, est amenée à soutenir financièrement un certain nombre de projets concourant à la politique de l'emploi. A ce titre, la société PCA a donné son accord pour participer en 2015 au financement de la mise en place de Cybercap Gonesse pour un montant de 50.000 €uros.

Enfin, une subvention est susceptible d'être mobilisée au titre des aides exceptionnelles aux collectivités (« **réserve parlementaire** ») notamment pour l'acquisition d'une partie du matériel informatique, sur décision de Monsieur le ministre de l'Intérieur, et sur demande auprès du Rapporteur général de l'Assemblée Nationale du Député de la circonscription. La demande en a été formulée par Monsieur le Député Maire Jean-Pierre BLAZY pour un montant de 12.000 euros. Il appartient désormais au Conseil Municipal de la solliciter.

2) Financement

Le plan prévisionnel de financement du projet Cybercap Gonesse serait donc le suivant :

Pour 2015 (six mois de fonctionnement du dispositif + Investissement Initial)

DEPENSES		RECETTES	
Dispositif de formation et de remobilisation Cybercap (six mois de fonctionnement)	75 000,00 €	Autofinancement ville	40 019,00 €
Animation du centre de ressources numériques du dispositif cybercap (6 mois de fonctionnement)	21 850,00 €	Aide financière de l'Etat au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale – Réserve parlementaire du Député Jean-Pierre BLAZY	12 000,00 €
10 PC Multimédia + Périphériques + sations administration + portables + vidéoprojecteurs + Ecran + Contrôleur de domaine avec licence + serveurs de stockage + caméras HD + Onduleurs + copieurs scanners + Imprimante 3D + Logiciels + Divers	103 242,00 €	Conseil Régional IDF - Au titre de la lutte contre le décrochage - Protocole de sécurisation des parcours "Accompagner les jeunes pour renouer le fil de l'ambition"	16 500,00 €
		Convention financière et opérationnelle de revitalisation Ville de Gonesse / Peugeot Citroën Automobile	50 000,00 €
		Conseil Régional IDF - au titre du rapport n° CR17-12 relatif aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi	33 148,00 €
		FSE	48 425,00 €
Total HT	200 092,00 €	Total HT	200 092,00 €
TVA	40 018,40 €	TVA	40 018,40 €
Total TTC	240 110,40 €	Total TTC	240 110,40 €

Par année pour les exercices budgétaires 2016/2017/2018

DEPENSES		RECETTES	
Dispositif de formation et de remobilisation Cybercap Gonesse	150 000,00 €	Autofinancement ville	43 740,00 €
Animation du centre de ressources numériques du dispositif cybercap Gonesse	43 700,00 €	Conseil Régional IDF - Au titre de la lutte contre le décrochage - Protocole de sécurisation des parcours "Accompagner les jeunes pour renouer le fil de l'ambition"	16 500,00 €
Acquisition de matériels ou renouvellement des consommables	25 000,00 €	Conseil Régional IDF - au titre du rapport n° CR17-12 relatif aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi	61 610,00 €
		FSE	96 850,00 €
Total HT	218 700,00 €	Total HT	218 700,00 €
TVA	43 740,00 €	TVA	43 740,00 €
Total TTC	262 440,00 €	Total TTC	262 440,00 €

Etant donné le montant estimatif de ces prestations et afin de respecter la réglementation en vigueur, il est nécessaire de lancer une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres, ouvert fractionné à bons de commande avec un montant minimum annuel de 21 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 260 000,00 € HT.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** le lancement du projet « Cybercap Gonesse » visant à améliorer la situation des jeunes en difficulté à travers l'expérience du multimédia et des technologies numériques,
- **D'APPROUVER** son plan de financement, et de s'engager à réaliser les dépenses d'investissement et de fonctionnement correspondantes pour un démarrage des actions dès 2015,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer auprès du Conseil Régional IDF un dossier finalisé de demande de subvention pour un montant maximum au titre des actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi conformément aux orientations définies par son règlement d'intervention (rapport n°CR17-12),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer auprès du Conseil Régional IDF un dossier finalisé de demande de subvention pour un montant maximum au titre de l'Appel à Projets « Lutte contre le décrochage – Protocole de sécurisation des parcours – Accompagner les jeunes pour renouer le fil de l'ambition »

- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat afin de solliciter un montant de 12000 euros au titre des aides exceptionnelles aux collectivités (« Réserve parlementaire «),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé de demande de subvention européenne FSE en vue de solliciter un financement d'un montant maximum pour le projet Cybercap Gonesse,
- **APPROUVE** et autorise Monsieur le Député Maire à signer le projet de convention relative au versement par la société Peugeot Citroën Automobiles au titre de ses engagements de revitalisation d'une participation financière de 50.000 €uros destinée à la mise en place du projet « Cybercap Gonesse »,
- **D'HABILITER** Monsieur le Député-Maire à signer les conventions attributives des différentes subventions précitées, à signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à ces demandes et à effectuer toutes démarches en vue de l'attribution de ces subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de ce projet,
- **D'AUTORISER** le lancement d'une procédure de consultation pour le projet Cybercap selon le mode de l'appel d'offres ouvert fractionné à bons de commande comme indiqué ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux du Conseil Général du Val d'Oise sis avenue François Mitterrand au profit de la ville de Gonesse pour l'accueil du Centre d'Information et d'Orientation (CIO), et de l'avenant n°1 à la convention de financement conclue avec l'Education Nationale pour la prise en charge de ses dépenses de fonctionnement

PIECE(S) JOINTE(S) :

- **Projet d'avenant n°1 avec le Conseil Général du Val d'Oise, courrier du Président**
- **Projet d'avenant n°1 à la convention conclue avec l' Education Nationale**

La commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le 9 Novembre 1974, le Conseil Municipal de Gonesse décidait d'acquérir un terrain en vue de la réalisation du futur CIO. Par délibération du 18 Décembre 1982, le département du Val d'Oise décidait pour sa part de souscrire avec l'Etat un programme contractuel dans lequel l'opération de réalisation du Centre d'Information et d'Orientation de Gonesse était inscrite prioritairement. Le 30 Septembre 1983, le département décidait de prendre en charge la maîtrise d'Ouvrage de l'Opération, « compte-tenu du caractère intercommunal de cet établissement » qui desservait notamment les communes de Gonesse, Garges, Arnouville, Villiers-Le-Bel et Goussainville. L'engagement aux côtés du CIO, pour l'orientation des jeunes qui le fréquentent, connaît un recul majeur à compter du 31 décembre 2013 avec la décision de désengagement du Conseil Général dans la prise en charge des coûts de fonctionnement de la structure.

Un accord transitoire a cependant pu être trouvé permettant d'assurer la continuité du service grâce à la ville qui a accepté de signer le 1^{er} Avril 2014 **une convention d'occupation des locaux sis avenue François Mitterrand conclue entre Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise et la ville de Gonesse**. Cette convention avait pour objectif de permettre au CIO de continuer à fonctionner pour la période courant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Le 8 août 2014, Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise a informé la ville par courrier qu'il était favorable à ce que cette convention se poursuive pour une année supplémentaire, c'est-à-dire pour l'année 2015 dans sa totalité. Cette décision a été prise en considération d'une réflexion en cours conduite par le GIP Emploi de Roissy sur la faisabilité d'une cité de métiers dans l'enceinte aéroportuaire portée par ADP, et qui pourrait disposer d'antennes décentralisées dans les départements.

Cette proposition de prolongation d'une année de la mise à disposition des locaux au profit de la ville de Gonesse peut être acceptée en l'état. Il convient de concrétiser cet accord en signant un avenant à la convention initiale qui aura uniquement pour objet de prolonger la durée d'activité du CIO d'une année supplémentaire. Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Concomitamment à la prise en charge des dépenses liées au bâtiment occupé par le CIO, un certain nombre d'autres dépenses liées au fonctionnement de la structure sont aussi financées par le budget communal. **Elles relèvent d'une seconde convention, conclue avec l'Education Nationale.**

Les dépenses concernées sont principalement : les charges de télécommunication et de téléphonie, la location et la maintenance des photocopieurs, l'informatique (matériels et logiciels), les acquisitions de documents et abonnements, l'affranchissement, les fournitures de bureaux, les frais de déplacements, les prestations de services (garde du courrier...), les travaux d'impression, le petit matériel, les produits d'entretien.

Les prestations correspondantes sont soit assurées en régie (reprographie), soit engagées au budget communal à la demande du CIO, sur la base d'enveloppes budgétaires attribuées au budget primitif.

2) Financement

Comme dans la convention initiale, le bâtiment, qui appartient au Conseil Général, est mis gratuitement à disposition de la Ville.

La commune de Gonesse prend en charge sur son budget propre les dépenses liées au bâtiment (eau, gaz, électricité, chauffage), et les frais de fonctionnement du CIO, pour un montant annuel maximum de 50.000 Euros, dont 22.000 Euros pour les frais liés à l'activité pédagogique au titre de la convention Education Nationale.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux sis avenue François Mitterrand appartenant au Conseil Général du Val d'Oise au profit de la ville de Gonesse pour le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O),**
- **d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant.**
- **d'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de financement des dépenses de fonctionnement du Centre d'Information et d'Orientation conclue avec l'Education Nationale,**
- **d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à le signer**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gonesse

PIECE(S) JOINTE(S) : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU

La Commission d'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération en date du 23 juin 2011, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été ouverte.

Depuis cette date, un diagnostic de territoire a été élaboré et présenté à la population à l'occasion des assemblées de quartier de juin dernier.

La procédure de révision du PLU prévoit que le Conseil Municipal procède à un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au plus tard deux mois avant l'examen de l'arrêt du projet de PLU.

Le PADD est le projet de territoire pour la commune Gonesse qui fixe les objectifs de développement et d'aménagement pour les 10 ans à venir inscrits dans le PLU. Il justifie les choix retenus pour l'élaboration du règlement et du plan de zonage du PLU.

Il s'appuie sur les orientations principales suivantes :

- I- Affirmer le positionnement de Gonesse dans le Grand Paris,
- II- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Gonessiens,
- III- Renforcer la dynamique économique de Gonesse,
- IV- Associer développement urbain avec mobilités durables,
- V- Limiter les impacts du développement urbain sur l'environnement.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de DEBATTRE sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gonesse

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Acquisition du local commercial, formant le lot n° 2 de la copropriété située 3 place Général de Gaulle parcelle (cadastrée AM 114)

PIECE(S) JOINTE(S) : avis des domaines en date du 17 janvier 2014, plan de situation accord du propriétaire.

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre des opérations menées par la ville en vue de soutenir l'animation commerciale, il est apparu nécessaire d'acquérir le local commercial situé 3 place Général de Gaulle fermé depuis de longs mois (ancienne sandwicherie). Cette acquisition permettra de contribuer à redynamiser l'activité du centre ancien.

Il est précisé que le bien est composé d'un local commercial d'une surface de 62 m² situé en rez-de-chaussée.

2) Financement

Le prix d'acquisition est fixé à cent cinq mille Euros (105 000 €), ce qui correspond à l'évaluation des services fiscaux datée du 17 janvier 2014.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition du local commercial, formant le lot n° 2 de la copropriété située 3 place Général de Gaulle (parcelle cadastrée AM 114), moyennant le prix principal de Cent cinq mille euros (105 000 €),**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Suppression et Création de postes

1) Présentation

Le tableau des effectifs doit être actualisé afin de permettre le recrutement sur le poste de responsable du service police municipale en ajustant le grade du poste au grade du candidat retenu. Par ailleurs, la réorganisation des services justifie que soient créés deux postes d'attaché pour le responsable de la mission jeunesse et pour le responsable du service actions citoyennes et des centres socio-culturels, par redéploiement de postes existant précédemment sur la direction de l'animation sociale des quartiers et supprimés en septembre (directeur adjoint et coordonnateur animation jeunesse).

2) Financement

Sans incidence budgétaire

3) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression et à la création des postes suivants :

A/ Suppression de poste :

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

- 1 poste de chef de police municipale

B/ Création de postes :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 2 postes d'attaché

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

- 1 poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

**OBJET : Réhabilitation du Commissariat - Société CBC (Campenon Bernard Construction)
– Approbation et signature d'un avenant n° 3**

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 101 du 24 mai 2012, le Conseil Municipal a autorisé, pour les travaux de réhabilitation du Commissariat de Gonesse, le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Par délibération n°230 du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché relatif aux travaux de réhabilitation du Commissariat de Gonesse avec la société Campenon Bernard Construction pour un montant de 2 760 387,00 € HT soit 3 301 422,85 € TTC se décomposant comme suit :

- 2 722 000,00 € HT pour la solution de base
- 38 387,00 € HT pour l'option vidéo surveillance.

Par délibération n° 249 du 24 octobre 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 portant le montant du marché de 2 760 387,00 € HT soit 3 301 422,85 € TTC à 2 769 061,87 € HT soit 3 311 798,00 € TTC.

Par délibération n°84 du 22 mai 2014, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 2 portant le montant du marché de 2 769 061,87 € HT soit 3 311 798,00 € TTC à 2 775 280,87 € HT soit 3 319 235,92 € TTC.

Depuis cette date, des travaux supplémentaires relatifs au remplacement de sols souples aux niveaux R+1 et R+2 se sont avérés nécessaires

2) Financement

Ces travaux sont estimés à 17 338,57 € HT soit 20 806,28 € TTC. Il y a donc lieu de conclure un avenant n°3 incluant cette nouvelle prestation.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n° 3 au marché de réhabilitation du commissariat avec la société CBC portant le montant du marché de 2 775 280,87 € HT soit 3 325 109,52 € TTC à 2 792 619,44 € HT soit 3 335 233,44 € TTC (ce nouveau montant TTC inclut une TVA à 19,6 % et une TVA à 20 %)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Approbation et signature de conventions de services relatives à l'entretien et au nettoyage de la médiathèque de Coulanges et de l'annexe George SAND et à la mise à disposition de l'Auditorium à la Communauté d'Agglomération Val de France au 1^{er} novembre 2014.

PIECE(S) JOINTE(S) : conventions de services

La Commission des Finances du 6 Octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, la Commune de Gonesse est membre de la Communauté D'agglomération Val de France. De ce fait, elle disposait d'un délai s'étendant jusqu'au 31 Décembre 2014 pour finaliser ses transferts de compétences. Le Conseil Municipal du 25 Septembre 2014 a approuvé le rapport de la CLECT du 9 Juillet 2014, relatif au transfert effectif au 1^{er} Novembre de la médiathèque située à la ferme de Coulanges, de l'annexe George Sand à la Fauconnière, et de la Piscine située à l'intérieur du Complexe sportif Raoûl Vaux. Ces équipements ont été déclarés d'intérêt communautaire par délibération du Conseil d'Agglomération le 18 Septembre 2014.

Considérant l'enchevêtrement de ces équipements dans des bâtiments qui demeurent propriété de la ville de Gonesse, il convenait de déterminer par voie de conventions :

- **Les conditions d'entretien et de nettoyage des locaux de la médiathèque et de l'annexe George SAND** à la Fauconnière, qui continueront d'être assurés par la ville et feront l'objet d'un **remboursement du coût** des prestations correspondantes.
- **Les conditions et les modalités de mise à disposition de l'auditorium de Coulanges** par la ville pour permettre à la Médiathèque de la Ferme de Coulanges de maintenir son fonctionnement au même niveau que celui antérieur à son transfert à la Communauté d'Agglomération. Cette mise à disposition est estimée à **51 demi-journées** par an.

L'ensemble des éléments ci-avant exposés sont repris dans les deux conventions jointes au présent rapport.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les conventions de services jointes au présent rapport, relatives :

- **au nettoyage de la Médiathèque Intercommunale de Coulanges et de la bibliothèque Intercommunale George SAND,**
- **à la mise à disposition de l'auditorium attaché à la médiathèque Intercommunale de Coulanges,**

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer ces deux conventions,

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption de la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2014. Budget Principal.

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 document budgétaire.

La Commission des Finances du 06 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La décision modificative n°1 au Budget Primitif 2014 intègre des ajustements rendus nécessaires en dépenses pour assurer l'exécution du budget jusqu'au 31 décembre prochain. Cette décision modificative se traduira par des transferts de crédits entre chapitres en section de fonctionnement et en particulier l'actualisation des crédits ouverts au chapitre 67 dans le cadre du Budget Primitif. Cette modification du budget permettra notamment de financer la régularisation de la TVA acquittée sur le budget Ateliers Locatifs et la démolition partielle urgente d'un bâtiment situé rue Emmanuel Rain que la commune a engagé dans le cadre d'une procédure liée à la sécurité des habitants.

2) Financement

La présentation générale de l'équilibre financier de la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2014 Principal est, par conséquent, la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif Principal 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Location financière avec option d'achat de véhicules poids lourds - Lancement d'une procédure d'appel d'offres

La Commission des Finances du 6 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse a besoin, afin de réaliser certains travaux, de véhicules poids lourds spécifiques, il a donc été décidé d'avoir recours à une location financière avec option d'achat.

Afin de respecter la réglementation relative aux marchés publics, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres.

2) Financement

Il s'agira d'un marché alloti comme suit :

N° Lot	Désignation
1	Location financière avec option d'achat d'un véhicule poids lourds muni d'une grue additionnelle hydraulique
2	Location financière avec option d'achat d'un véhicule poids lourds poly benne

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le lancement d'une procédure de consultation pour la location financière avec option d'achat de véhicules poids lourds selon le mode de l'appel d'offres ouvert et alloti

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Marché d'impression de documents et d'outils de communication municipale – Lot n° 2 : Tracts/flyers, dépliants leaflets, affiches, cartes de correspondance – Approbation et signature d'un avenant n°1

PIECE (S) JOINTE (S): Avenant n°1

La Commission des Finances du 6 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 29 du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés relatifs à l'impression de documents et d'outils de communication municipale comme suit :

N° Lot	Désignation	Entreprise retenue
1	Impression des bulletins municipaux et guides	Imprimerie RAS 6, avenue des Tissonvilliers 95400 VILLIERS LE BEL
2	Tracts/flyers-dépliants/leaflets, affiches, cartes de correspondance	IMPRIMERIE MODERNE DE L'EST 36, avenue des Ternes 75017 PARIS
3	Calicots, kakemonos, banderoles, bâches et panneaux	Société DOUBLET 67, rue de Lille 59710 AVELIN

2) Financement

Le fonds de commerce de la société IME, titulaire du lot n°2, a fait l'objet d'un plan de cession par jugement du 28 juillet 2014. La nouvelle société repreneuse poursuit les contrats commerciaux qui étaient en cours. La nouvelle dénomination de la société est la suivante : IME by ESTIMPRIM, son siège social est fixé à AUTECHAUX (25110) ZA « A la Craye »

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer pour le marché relatif à l'impression de documents et d'outils de communication municipale, l'avenant n°1 au lot n°2**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Location d'un complément de chauffage pour les écoles élémentaires Marc Bloch et Marie Curie - Lancement d'une procédure d'appel d'offres

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Les écoles Marie Curie et Marc Bloch datent des années 60 et la Ville de Gonesse mène actuellement une réflexion sur les travaux à entreprendre sur ces bâtiments.

Cependant, le bilan énergétique a démontré récemment que le système de chauffage actuel n'était pas suffisant pour apporter la température exigée dans les écoles. Il a donc été décidé en attendant que les travaux de réhabilitation prévus soient achevés de louer un complément de chauffage pour ces deux écoles. Le coût de ces prestations est estimé à 60 000,00 € HT par saison de chauffe.

Afin de respecter la réglementation relative aux marchés publics, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres.

2) Financement

Il s'agira d'un marché fractionné à bons de commande dont le montant minimum annuel est fixé à 48 000,00 € HT et le montant maximum annuel à 84 000,00 € HT,

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le lancement d'une procédure de consultation pour la location d'un complément de chauffage pour les écoles élémentaires Marie Curie et Marc Bloch selon le mode de l'appel d'offres ouvert et fractionné à bons de commande dont le montant minimum annuel est fixé à 48 000,00 € HT et le montant maximum annuel à 84 000,00 € HT,

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD****OBJET : Construction du gymnase La Madeleine en remplacement du gymnase Raymond Rambert - Lots n°2-3-4 et 10 – Approbation et signature d'un avenant n°1****PIECE (S) JOINTE (S) : Avenants n°1****La Commission Développement Social du 6 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

Par délibération n°28 du 31 janvier 2013, le Conseil Municipal a autorisé, pour la construction du gymnase La Madeleine en remplacement du gymnase Raymond Rambert, le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert et alloti.

Par délibération n° 262 du 24 octobre 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés relatifs aux lots n°1-2-3-4-5-6-8-10-13-14 -15 et 16.

Par décision n°65 du 6 mars 2014, Monsieur le Maire a autorisé la signature des marchés relatifs aux lots n° 7-9-11 et 12. Pour rappel ces lots infructueux lors de la première procédure avait fait l'objet d'une procédure adaptée ainsi que le Code des Marchés Publics, dans son article 27-III le permet.

2) Financement

Depuis cette date, des modifications sont intervenues sur certains lots nécessitant la conclusion d'avenants comme suit :

N° Lot	Désignation	Entreprise titulaire	Motifs et objet de l'avenant	Montant de l'avenant (€ HT)
2	Charpente bois	LIFTEAM	Modification d'essence de bois et mise en conformité des structures bois	-44 862,57 €
3	Couverture-Etanchéité	ARBLADE	Fourniture et pose de matériels afin d'assurer l'étanchéité des auvents	2 922,91 €
4	Revêtements de façades	VANINETTI	Enduit des murs maçonnés pour pose d'éléments de support de bardage Incidence en plus et moins value relative au pare vapeur, à la réduction de surface et à la suppression partielle du panneau OSB	23 044,31 €
10	Electricité	REZZA	Commande électrique des ouvrants en toiture	5 933,41 €

Le montant total du marché à ce jour s'élève donc à :

N° Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant	Avenant n° 1	Montant total
1	Terrassements-Fondations-Gros œuvre	SNRB	1 230 348,39		1 230 348,39
2	Charpente bois	LIFTEAM	503 400,96	-44 862,57	458 538,39
3	Couverture-Etanchéité	ARBLADE	448 510,23	2 922,91	451 433,14
4	Revêtements de façades	VANINETTI	719 521,78	23 044,31	742 566,09
5	Menuiseries extérieures-Serrurerie	PLASTALU	365 385,00		365 385,00
6	Menuiseries intérieures	DURAND	76 860,00		76 860,00
7	Plâtrerie-Faux plafonds	AP2I	25 594,50		25 594,50
8	Carrelage	TECHNOPOSE	77 753,00		77 753,00
9	Peinture	AVELINE	55 293,20		55 293,20
10	Electricité	REZZA	215 000,00	5 933,41	220 933,41
11	Plomberie-chauffage-ventilation-GTB	PECHON	467 147,12		467 147,12
12	Equipements sportifs	NOUANSPOUR	89 998,81		89 998,81
13	Mur d'escalade modulaire	GRIMPOMANIA	66 200,00		66 200,00
14	VRD-maçonnerie-serrurerie extérieures	FAYOLLE	478 419,07		478 419,07
15	Espaces Verts	VERT LIMOUSIN	103 621,96		103 621,96
16	Revêtements de sols sportifs et sols souples	ART-DAN IDF	116 733,18		116 733,18
Total HT			5 039 787,20	-12 961,94	5 026 825,26

	Marchés signés par délibération
	Marchés signés par décision

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer pour le marché relatif aux travaux de construction du gymnase La Madeleine en remplacement du gymnase Raymond Rambert, l'avenant n° 1 aux lots n° 2-3-4 et 10 avec les sociétés énoncées ci-dessus.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Union Fédérale des Consommateurs UFC Que Choisir Fosses et environs – Année 2014

La Commission du Développement Social du 6 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget 2014, service F4, enveloppe 4375.

1) Présentation

L'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir Fosses et environs comprend en 2014 près de 250 adhérents. Elle constitue une représentation locale de l'UFC Que Choisir. Son activité et ses actions se caractérisent par:

- l'accueil et l'appui des consommateurs,
- le soutien aux consommateurs qui engagent des actions en justice et ce, devant toutes les juridictions, pénales, civiles ou administratives,
- La participation de l'association aux enquêtes nationales d'UFC Que Choisir,
- La représentation des intérêts collectifs des consommateurs : l'UFC Que choisir et ses associations locales qui s'inscrivent dans les différentes instances de concertation notamment dans les secteurs du commerce, de l'environnement et de l'habitat.

En 2014 environ 10% des demandes formulées à l'Agence Civile concernent des litiges liés à la consommation. Celles-ci ont, pour l'essentiel, été orientées vers l'U.F.C. Que Choisir Fosses et environs qui reste le principal partenaire et interlocuteur de l'Agence Civile dans le domaine de la consommation.

2) Financement

Afin de soutenir les actions de l'UFC Que Choisir Fosses et environs, la ville de Gonesse s'est engagée à lui verser, au titre de l'année 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 350 euros à l'association UFC Que Choisir Fosses et environs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF/CIDAV) pour son projet « Permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes » validé dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Année 2014.

La Commission du Développement Social du 6 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget 2014, service F4, enveloppe 4375.

1) Présentation :

Sur la base d'une convention signée en 1997 avec le CIDFF/CIDAV, la ville de Gonesse offre aux habitants un accès gratuit à des consultations juridiques hebdomadaires en matière du droit de la famille et du droit du travail notamment. Ces permanences constituent aujourd'hui un élément central de l'activité du point d'accès au droit de l'Agence civile puisqu'elles permettent de répondre à une forte demande. En 2013, 1445 personnes ont consulté ce service et 865 d'entre elles ont été reçues toutes permanences confondues.

Par ailleurs via l'Agence Civile, la permanence téléphonique du CIDFF/CIDAV (au siège de Cergy-Pontoise) permet d'apporter un renseignement en temps réel dans de nombreuses situations.

Enfin, la liaison avec l'Unité d'Aide aux Victimes (UNAVI), située au sein de l'Unité Médico Judiciaire du Centre hospitalier de Gonesse, est facilitée par le fait que la même juriste assure les deux permanences à Gonesse. Cette articulation donne plus de souplesse dans la gestion d'un dispositif global (permanences juridiques d'accès au droit et d'aide aux victimes et accompagnement psychologique).

2) Financement :

En contrepartie de ces prestations, la ville de Gonesse s'est engagée à verser annuellement une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes.

La qualité des consultations et la forte demande des habitants nous ont encouragés à augmenter le nombre d'heures des permanences proposées aux Gonessiens pour arriver à un total de huit heures hebdomadaires depuis l'année 2009.

Financement de l'opération	
Ville de Gonesse	9 270 €
FIV – Acsé	10 260 €
Coût total	19 530 €

3) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2014 une subvention de 9 270 euros au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF/CIDAV).

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE 95) pour son projet « Accueil aux conflits conjugaux, soutien à la parentalité » validé dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Année 2014.

La Commission du Développement Social du 6 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget 2014, service F4, enveloppe 4375.

1) Présentation :

L'action de l'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE 95) s'inscrit dans la politique de prévention que mène la ville dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD Article 3-7.).

L'APCE 95 assure, au sein de l'Agence civile :

- une permanence hebdomadaire de prémédiation familiale et de conseil conjugal qui se déroule dans un premier temps au sein des centres socioculturels et dans un second temps au sein de l'Agence civile. La consultation conjugale constitue un lieu tiers permettant de clarifier les problématiques et soutenir les conjoints, individuellement ou en couple, dans les réajustements qui leur sont nécessaires,
- deux permanences mensuelles de médiation familiale. La médiation familiale permet d'accompagner les parents dans une situation de rupture afin de rechercher des solutions constructives pour une nouvelle organisation familiale,
- Hors permanence l'APCE 95 reste un interlocuteur et un partenaire privilégié dans la gestion des conflits familiaux qui s'expriment à l'Agence Civile ou sur d'autres points d'accueil de la ville.

Au total, ce sont donc six permanences mensuelles assurées par l'APCE 95 au sein de l'Agence civile.

2) Financement :

En contrepartie de ces prestations, la ville s'est engagée à verser à l'Association pour le Couple et l'Enfant du Val d'Oise une subvention annuelle de 3 048 euros, subvention d'un montant égal à celui versé en 2013.

3) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2014 une subvention de 3 048 euros à l'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE 95).

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Reversement de la subvention régionale aux associations dans le cadre de la convention régionale « Animation Sociale des Quartiers » - Année 2014

La Commission du Développement Social du 6 octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre de la convention régionale « Animation Sociale des Quartiers » N°CR71608/100 du 26 juin 2008 signée entre la Ville et le Conseil Régional, la ville a présenté 3 projets portés par des associations.

Cette programmation a été votée lors de la commission permanente du Conseil Régional d'Ile de France du 18 Juin 2014.

Rappel des projets présentés initialement :

- Ateliers couture & film (Association Cyclone)
- Accompagnement des enfants scolarisés pendant le temps libre (Association Réussir Ensemble)
- Un lieu, un soir, jardins éphémères (Association Rythmages)

2) Financement

Ce financement vient compléter le plan de financement de divers projets présentés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014.

Le montant de la subvention sollicitée est de onze mille cinq cents Euros (11 500 €). Cette subvention est versée à la Ville selon les modalités de versement prévues dans la convention. La Ville doit reverser à chacune des associations le montant de la subvention attribuée par la Région pour la mise en œuvre de son projet.

La subvention régionale est encaissée sur l'enveloppe 92.92 et le reversement est attribué à l'enveloppe 92.93 (budget des centres sociaux).

C'est pourquoi l'enveloppe budgétaire 2014 de onze mille cinq cents euros (11 500 €) sera affectée de la manière suivante :

Programmation régionale 2014						
Porteur	Intitulé du Projet	Coût total du projet	Recettes			
			Ville	CUCS (ACSE)	Subvention régionale sollicitée	Autres (participations usagers, valorisation, CG95, etc.)
Réussir Ensemble	<i>Accompagnement des enfants scolarisés pendant le temps libre</i>	14 400	2 000	7 400	2 500	2 500
Rythmages	<i>Un lieu, un soir, jardins éphémères</i>	34 220	8 100	9 500	6 500	10 120
Cyclone	<i>Ateliers couture & film</i>	24 000	7 500	8 000	2 500	6 000
Total des projets		72 620	17 600	24 900	11 500	18 620

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le reversement des subventions accordées aux associations pour la mise en œuvre de leurs projets dans le cadre de la convention régionale « Animation Sociale des Quartiers ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur TOUIL

OBJET : Complément à la tarification communale 2014-2015 - Proposition de tarification de la « bourse aux jouets et au matériel de puériculture »

La Commission du Développement Social du 6 octobre s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le service Fêtes de la ville propose une animation de solidarité en faveur des familles gonessiennes ci-après nommée « bourse aux jouets et au matériel de puériculture ».

Cette animation s'inscrit dans le cadre d'un soutien aux associations de la ville, par le biais du Fonds d'Initiative Locale, soutenu par l'Etat à travers le dispositif de la Politique de la Ville. Elle est également l'occasion pour un grand nombre de Gonessiens de proposer et/ou acquérir à moindre coût des jouets et du matériel de puériculture d'occasion et de bonne qualité.

Ainsi, pour procéder au soutien financier d'un projet porté par une association locale désireuse de s'investir dans la vie citoyenne en faveur du public gonessien, l'ensemble des recettes générées par les participations des exposants et celles proposées par l'association retenue en matière d'animation telle qu'une buvette ou une sandwicherie, sera dédié à ce projet.

Pour la première édition, l'Association Mohamed Abelouahabil (**AMAB**), qui œuvre pour une meilleure implication citoyenne des jeunes de tous les quartiers de la ville s'est proposée de participer à cette nouvelle initiative du comité des fêtes soutenue par la ville.

Il est donc proposé que la première « bourse aux jouets et matériel de puériculture » de Gonesse ait lieu le dimanche 2 novembre 2014 de 10h à 18h à la salle Jacques Brel.

Dans le but de promouvoir cette nouvelle animation et d'encourager l'initiative citoyenne associative, nous proposons que les exposants, par ailleurs obligatoirement tous Gonessiens et non professionnels s'acquittent d'un tarif forfaitaire de 5 euros pour deux mètres linéaires.

Pour se faire, Il s'avère nécessaire de compléter la grille tarifaire déjà votée par le conseil municipal lors de sa séance du 2 juin 2014 pour l'exercice 2014-2015. Cette tarification spécifique sera intégrée à la tarification communale et sera classée sous la rubrique « Tarifs supplémentaires suite à délibération » du Service des Fêtes – Jumelage.

2) Proposition

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce tarif complémentaire à la grille tarifaire communale 2014-2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame PÉQUIGNOT

OBJET : Approbation et signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France de la convention d'objectifs et de moyens relative au financement du programme d'actions 2014 de l'Atelier Santé Ville.

PIECE (S) JOINTE (S) : convention d'objectifs et de moyens

La Commission du Développement Social du 6 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'Atelier Santé Ville développe un programme local de santé publique en direction de tous les publics selon les besoins prioritaires diagnostiqués sur le territoire et les orientations régionales de promotion de la santé.

L'Atelier Santé Ville participe aux orientations 2014 de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France en matière de prévention et promotion de la santé, et s'inscrit dans l'axe prioritaire de réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

Ayant participé à l'appel à projet diffusé par l'ARS pour l'année 2014, l'Atelier Santé Ville peut bénéficier de financements au titre de deux programmes d'actions, dont les objectifs visent à :

- promouvoir la santé globale des jeunes, notamment en milieu scolaire, par le biais d'un programme d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique, d'un programme d'éducation à la santé bucco-dentaire et d'un programme de prévention des risques affectifs et sexuels.

2) Financement

La contribution financière sollicitée auprès de l'ARS-IF se décline comme suit :

- 12 500€ au titre de la promotion de la santé globale des jeunes

Porteur	Intitulé du projet	Service référent	Coût du projet initialement prévu	Etat PRE	Ville	ARS
Atelier Santé Ville	Promouvoir la santé globale des jeunes	Atelier Santé Ville	32 828€	2 466€	17 862€	12 500€

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, représentée par son Directeur Général, de la convention d'objectifs et de moyens relative à l'attribution d'un financement de 12 500 € au titre des actions 2014 de l'Atelier Santé Ville.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Communication du rapport annuel 2013 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (S.I.A.H.)

PIECE(S) JOINTE(S) : Rapport annuel 2013

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En tant que structure intercommunale chargée de lutter contre les inondations et les pollutions en eaux usées (EU) et en eaux pluviales (EP), le S.I.A.H est amené à exercer toutes missions associées à ces domaines, sur le territoire de trente trois communes adhérentes et une communauté d'agglomération adhérente.

Par l'exploitation de la station de dépollution, la construction et la réhabilitation des réseaux, l'assistance technique aux communes dans le cadre de l'établissement de leur zonage d'assainissement notamment, le S.I.A.H est un acteur local à part entière de la politique de l'eau avec, comme obligation principale, le respect de la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Le rapport annuel du SIAH, sur la base du rappel de son mode de fonctionnement, décrit les principales actions menées au cours de l'année 2013 dans son domaine d'intervention.

Des indicateurs de performance ont été insérés dans le document conformément à l'arrêté du 2 mai 2007.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de PRENDRE ACTE du rapport annuel 2013 du Service Public de l'assainissement,**
- de PERMETTRE sa disposition au public dans les 15 jours qui suivent la présentation au Conseil Municipal,**
- de DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Député-Maire pour l'exécution de la présente délibération.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : ZAC Multisites - dénomination des voiries de l'îlot Saint Blin

PIECE (S) JOINTE (S) : Plan de situation

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Saint Blin de la ZAC Multisites (îlot n°7), des voies nouvelles sont créées dans le cœur du quartier, elles ne permettent qu'une desserte de quelques logements individuels depuis la rue Guy Moquet jusqu'à l'allée Michel Ange.

Les travaux de construction des programmes immobiliers vont être lancés en fin d'année, après le lancement des travaux d'aménagement des espaces publics.

Il est donc nécessaire de donner de nouveaux noms à ces voies et de renommer les portions de voies qui ne l'étaient pas précédemment.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'APPROUVER la dénomination des voies au cœur de l'îlot Saint Blin de la ZAC Multisites (îlot n°7) comme suit :

Pour l'allée Michel Ange depuis l'avenue François Mitterrand jusqu'à la rue Pierre-Paul Rubens, la proposition suivante est faite :

« Rue Michel Ange »

Pour la voie C, reliant le début de l'allée Michel Ange à la voie A nouvelle, passant derrière le centre socio culturel, la proposition suivante est faite :

« Rue Honoré de Balzac »

Pour la voie A, reliant le milieu de l'allée Michel Ange à la rue Guy Moquet, la proposition suivante est faite :

« Rue Stendhal »

Pour la voie B, reliant, en sens unique, la fin de l'allée Michel Ange à la voie A nouvelle, la proposition suivante est faite :

« Rue Emile Zola »

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Achat de végétaux - Lancement d'une procédure d'appel d'offres

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse achète régulièrement, dans le cadre du fleurissement de la commune, des végétaux tels que des arbres, arbustes, plantes vivaces, plantes à massifs, bulbes et tubercules, chrysanthèmes et plantes automnales, plantes vertes et fleuries pour décorations et sapins de Noël.

Afin de respecter la réglementation relative aux marchés publics, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres.

2) Financement

Il s'agira d'un marché alloti, fractionné à bons de commande dont les montants minimum et maximum sont fixés comme suit :

N° Lot	Désignation	Montant minimum annuel (€ HT)	Montant maximum annuel (€ HT)
1	Arbres	500,00	30 000,00
2	Arbustes	2 000,00	50 000,00
3	Vivaces	1 000,00	30 000,00
4	Plantes à massifs	5 000,00	40 000,00
5	Bulbes et tubercules	2 000,00	30 000,00
6	Chrysanthèmes et plantes automnales	5 000,00	20 000,00
7	Plantes vertes et fleuries pour décorations et fleurs coupées	1 000,00	22 000,00
8	Sapins de Noël	500,00	10 000,00

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le lancement d'une procédure de consultation pour l'achat de végétaux selon le mode de l'appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande comme indiqué ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur NDALA

OBJET : Approbation et signature d'une convention d'occupation des locaux situés 1 avenue Pierre Salvi avec l'Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes – Mission Locale Val d'Oise Est

PIECE(S) JOINTE(S) : projet de convention

La commission du Développement Social du 6 octobre 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n°190 du 24 septembre 2009, le Conseil municipal a décidé d'acquérir un immeuble situé 1 avenue Pierre Salvi, destiné à devenir un « Pôle Jeunesse - Solidarité » par la relocalisation du Centre Communal d'Action Sociale, de la Direction « Solidarité Santé » et l'accueil d'un pôle jeunesse comprenant le service enfance jeunesse, la mission locale, le point information jeunesse, le service civique jeunes municipal et l'Association « Maison des Adolescents ». C'est dans ce cadre que trois bureaux du rez-de-chaussée de ce bâtiment ont été alloués à l'Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes, Mission Locale Val d'Oise Est par une convention ayant pris effet le 26 avril 2010 ; arrivée à échéance le 26 avril 2013.

Parallèlement et dans le cadre d'une réflexion globale sur l'avenir du site abritant le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Gonesse, il est envisagé prochainement de relocaliser la Mission Locale pour l'installer dans le site abritant le CIO. L'objectif est de regrouper en un seul site ces deux structures complémentaires afin de pouvoir couvrir tous les champs possibles en matière d'insertion sociale et d'aide à la formation professionnelle. Ce regroupement engendrera également pour le public une meilleure accessibilité et visibilité.

En conséquence, la Ville et la Mission Locale conviennent ensemble de signer immédiatement une nouvelle convention d'occupation des locaux concernant les trois bureaux du Pôle Jeunesse Solidarité actuellement occupés. Les conditions d'occupation restent les mêmes.

Cette nouvelle convention prendra effet rétroactivement à la date du 27 avril 2013, afin de couvrir la période pendant laquelle la convention initiale est devenue caduque par écoulement du temps.

Elle prévoira une durée de deux années pour se terminer le 27 avril 2015. Cette durée sera ainsi amplement suffisante pour pouvoir procéder, dans de bonnes conditions, au déplacement de la Mission Locale, vers le site abritant actuellement le CIO.

2) Financement

Comme par le passé, l'association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes – Mission locale Val d'Oise Est s'acquittera d'une redevance mensuelle d'un montant de cent quatre vingt douze Euros et quatre vingt quinze cents (192,95 euros). L'association supportera également les charges locatives au prorata de la surface mise à disposition (chauffage, eau, gaz, électricité, etc.).

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

d'APPROUVER le projet de convention ci-annexé,

d'AUTORISER le Député-Maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la commune,

de FIXER le montant de la redevance mensuelle à cent quatre vingt douze Euros et quatre vingt quinze cents (192,95 euros).